



DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2025

OBJET

2025- 32 Nouveaux tarifs des caveaux 2 places

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 11 juillet 2025

que la convocation du Conseil avait été faite le 3
juillet 2025

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt cinq

Le sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FALLOT, M.
FREZE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, M.
VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme MARCHE (pouvoir à M. DERIOT), Mme EDY (pouvoir à M.
DEVILLERS), M. BOURGON (pouvoir à M. FREZE), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD),
M. ALLAIN (pouvoir à M. HEQUETTE)

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAU, Mme PETEY, Mme GUILMAILLE, Mme RAHON,
Mme GAUTHIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ARTHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions
qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'après la réalisation des travaux de construction
de caveaux 2 places au cimetière de la commune en 2024, il convient de fixer de nouveaux tarifs.

Pour rappel, ceux-ci sont fixés sur la base des factures acquittées de travaux des travaux d'une part
et des devis d'autre part.

Caveau 2 places : 1500 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les tarifs ci-dessus présentés, qui
seront applicables à compter du 7 juillet 2025.

Thise, le 7 juillet 2025,
Monsieur le Maire,